

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 MARS 2012**

**Présents** : Sont présents : BERNARD Micheline, BARITEAU Philippe, RENOUE Gérard, BERNARD Gilbert, BOURDON Céline, BARIL Marilyne, LAFORGE Fabienne, LAFOND Chantal et TERRIEN Philippe

**Absents excusés** : METTEN Laëtizia donne pouvoir à TERRIEN Philippe.  
SAUNIER Luc donne pouvoir à LAFORGE Fabienne.

**Secrétaire de séance** : Fabienne LAFORGE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

**L'Ordre du Jour est le suivant :**

- ☞ Approbation du compte-rendu du 24 Février 2012
- ☞ Budget 2012
- ☞ Vote des 3 taxes
- ☞ Tarif locations
- ☞ Location logement
- ☞ Travaux en cours
- ☞ Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de Conseil Municipal du 24 Février 2012**

**BUDGET 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Micheline BERNARD, le Maire, donne acte de la présentation du Budget 2012 :

Le Budget 2012 voté aux chapitres s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à : 875 992,- €uros**
- **En section d'investissement à : 335 656,- €uros**

## **Section de fonctionnement :**

### a) Dépenses :

- Charges générales : Eau, électricité, téléphone, assurances, impôts, cantine, fournitures scolaires et administratives, entretien matériel, voirie et bâtiments) : 262 405,- Euros
- Frais de personnel : 310 000,- Euros
- Subventions, indemnités, cotisations : 52 767,- Euros
- Intérêts des prêts : 30 000,- Euros

### b) Recettes :

- Facturation cantine : 38 000,- Euros
- Remboursement frais de personnel : 21 500,- Euros
- Loyers, fermages, locations : 20 000,- Euros
- Impôts et taxes : 396 000,- Euros
- Dotations de l'Etat : 215 000,- Euros

## **Section d'investissement :**

### a) Dépenses :

- Travaux en régie (ateliers, local Jeunes) : 25 000,- Euros
- Voirie (rue des Ormeaux, rue du Stade, chemin du Godinet, Rue du fief de Délidon) : 90 000,- Euros
- Nettoyage réseau fluvial : 8 000,- Euros
- Eclairage public : 5 200,- Euros
- Défibrillateur : 3 300,- Euros
- Etude de faisabilité pour réalisation d'un lotissement Communal : 16 385,- Euros
- Matériel urbain, cantine : 5 000,- Euros
- Réparation mur école et trottoir : 4 000,- Euros
- Aménagement de jeux dans cour d'école : 2 500,- Euros
- Chargeur tracteur : 11 500,- Euros
- Assainissement atelier local Jeunes : 8 000,- Euros
- Remise en état monument aux morts : 3 300,- Euros
- Columbarium : 12 000,- Euros

## **VOTE DES TROIS TAXES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti

## **TARIF DE LOCATIONS :**

### **Salle des Fêtes**

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Il n'y pas eu d'augmentation depuis l'année 2009.

	<b><u>Tarif 2009</u></b>	<b><u>Tarif 2012</u></b>
Habitants de la Commune :	180 €uros	180 €uros
Habitants hors de la Commune :	300 €uros	<i>320 €uros</i>
Associations (de Forges et extérieures) :	150 €uros	150 €uros
Utilisation 1/2 journée (tout public) :	75 €uros	75 €uros
Caution (tout public) :	520 €uros	520 €uros

## **LOCATION LOGEMENT**

Monsieur RENOU Gérard, Maire-Adjoint, explique que le logement communal situé au 2 rue Délidon va être disponible à la location dès le 1<sup>er</sup> Mai prochain.

Une information va être diffusée par courrier, à tous les habitants de Forges. Les réponses seront examinées par une Commission Communale.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la location à 450 €uros par mois.

## **TRAVAUX EN COURS**

Report lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Vente d'anciens bureaux d'école :**

Madame le Maire explique que le mobilier scolaire (bureaux) a été renouvelé lors de l'extension du Groupe Scolaire.

Afin de répondre à une demande des habitants de la Commune, le Conseil Municipal décide de vendre les anciens bureaux à 15 €uros l'unité.

### **2. Bureaux de vote :**

L'organisation des bureaux de vote, pour les élections présidentielles du 22 Avril et du 6 Mai prochains est approuvée.

### **3. Convention SYNHA :**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la Convention proposée par le Syndicat de Coordination Hydraulique du Nord Aunis, afin de poursuivre le programme de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales.

### **4. Modification des statuts du Syndicats des Eaux :**

Afin de prendre en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes, le Comité du Syndicat des Eaux a décidé de modifier ses statuts, lors de son Assemblée Générale du 7 Mars 2012. Le Conseil Municipal approuve la modification de ces statuts.

-----

**La séance est levée à minuit.**